

Réf: Dossier N° 095140

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « BAY & HD CONSTRUCTION »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE, 7ème TRANCHE, à l'intérieur de la CITE BCEAO dans la VILLA numéro N° 114., Lot 114, Ilot 00

Aux termes de la DNSV et des Statuts AUTEHTNTIQUES en date du 28/03/2022 reçus par Me YAPO NINA ROSELYNE, et enregistrés au CEPICI le 31/03/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BAY & HD CONSTRUCTION »

Objet : Les Bâtiments et travaux publics (BTP), La construction, la mise en valeur de tout terrain bâti ou non bâti, Toutes opérations et activités intéressant le bâtiment et la construction sous toutes ses formes, La promotion immobilière, L'Importation, la distribution et la vente de tous matériels et matériaux de construction, L'Import-Export, Le négoce, Et les prestations de services divers.

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL:

L'Emprunt de toutes sommes et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie des biens sociaux.

La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou sociétés ivoiriennes ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.

Et d'une manière générale, toutes activités connexes, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement ou à tous objets connexes ou similaires.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE, 7ème TRANCHE, à l'intérieur de la CITE BCEAO dans la VILLA numéro

N° 114., Lot 114, Ilot 00

Dirigeant(s) : M KAPLANER MEHMET ALI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-03045 du 19/07/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°15112/GTCA/RC/2022 du 19/07/2022

